



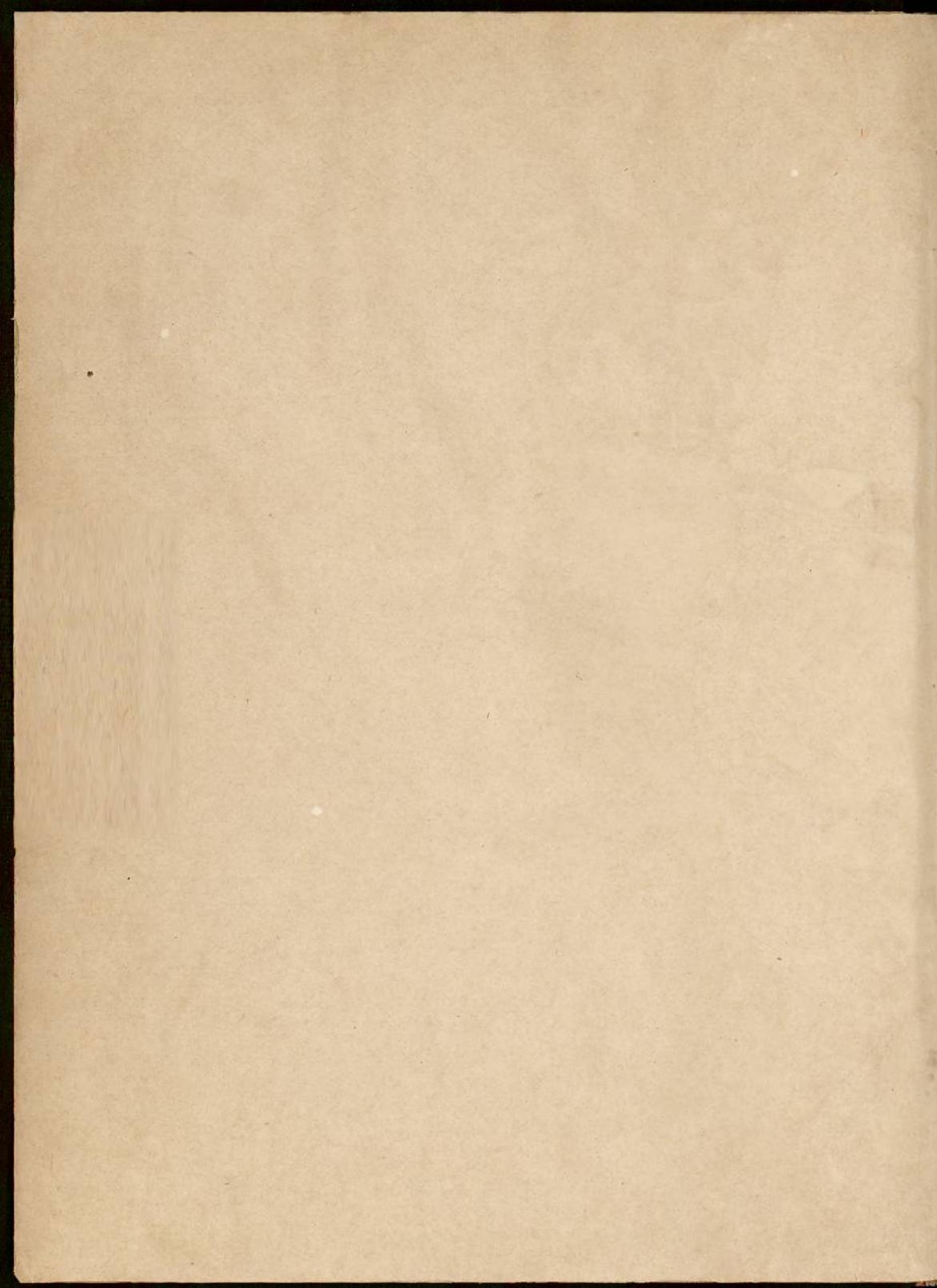
ÉDITS  
ET  
ARRÊTS

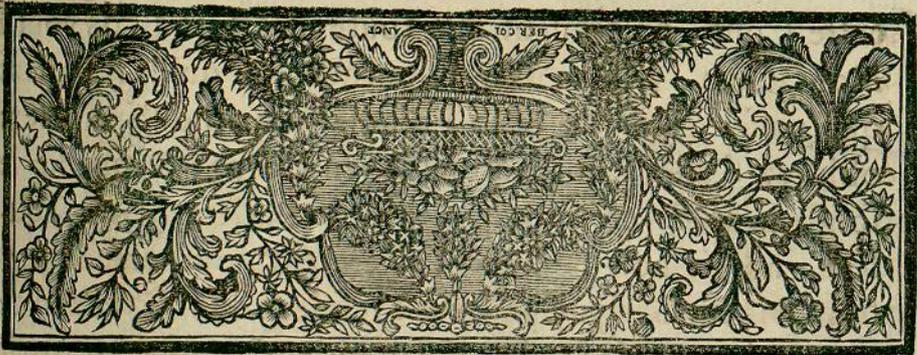












# ARREST

## DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY,

PORTANT REGLEMENT  
*au sujet des Visites dûes à Messieurs les Officiers  
 du Parlement de Toulouse, par les Officiers du  
 Presidial & Consuls de Montauban.*

Du premier May 1713.

*Extrait des Registres du Conseil d'Etat.*

**L**EROY ayant esté informé de la contestation qui  
 dure il y a quelques années entre le Parlement de  
 Toulouse, le Presidial de Montauban, & les Maire &  
 Consuls de cette Ville, au sujet de ce que les Officiers de

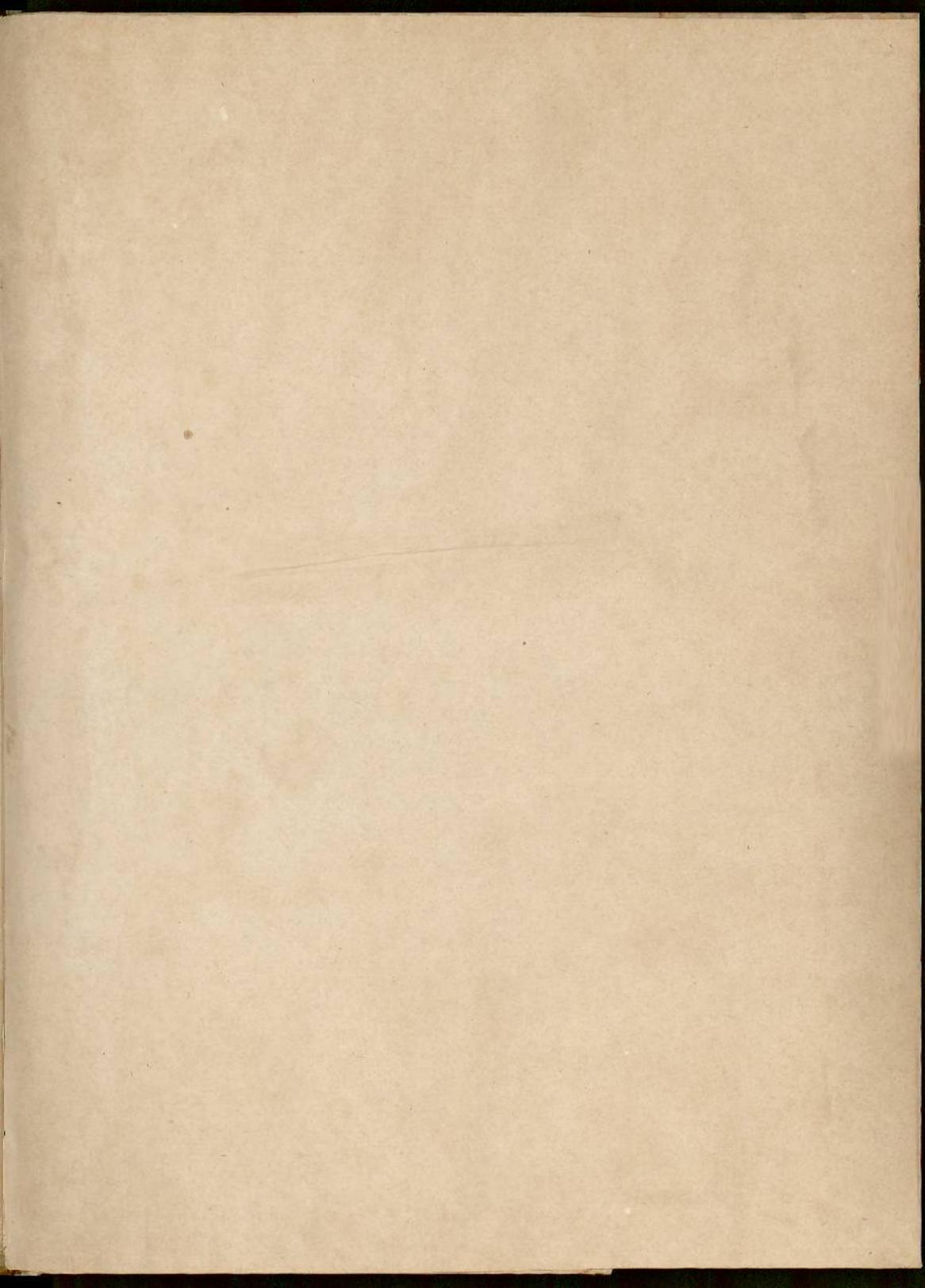


cette Cour, pretendent que toutes les fois qu'ils vont à Montauban, soit qu'ils y sejournerent ou qu'ils ne fassent que passer, la Ville & le Presidial sont indistinctement obligez d'aller leur rendre visite en Corps; & que sur le fondement de cette pretention, le Parlement de Toulouse auroit non seulement decreté d'ajournement personnel le Sr. Garipuy premier President dudit Presidial de Montauban, & le Sr. de Lisle premier Consul, par Arrest du 27. Juillet 1711. faite par leur Compagnie d'avoir esté visiter en Corps le Sr. Caulet President à Mortier dudit Parlement, pendant un sejour qu'il avoit fait en ladite Ville pour y rétablir sa santé; mais encore auroit depuis decerné un semblable Decret le 21. Janvier dernier, contre ledit Sr. de Garipuy, pour avoir pareillement manqué à aller avec ledit Presidial en Corps, rendre visite au Sr. Druilhet President à la deuxième Chambre des Enquestes dudit Parlement, qui estoit aussi venu à Montauban au commencement dudit mois de Janvier, quoique ce ne fût que pour ses affaires particuliers & domestiques: Ce qui auroit donné lieu aux Officiers dudit Presidial de Montauban, qui, conjointement avec les Maire & Consuls de ladite Ville, avoient une premiere fois porté leurs plaintes à Sa Majesté au sujet desdits Decrets d'ajournement personnels du 27. Juillet 1711. de les reiterer encore en particulier à l'occasion de celui du 21. Janvier dernier, & de demander également la cassation des uns & des autres, avec un Reglement certain pour ce qu'ils seroient tenus d'observer à l'avenir par rapport aux Visites en question, afin de n'estre plus ainsi sujets aux mêmes incidens, & exposez à des Decrets qui sont également

injurieux à des Magistrats, & préjudiciables au bien de la Justice ; representent que ce n'estoit point pour un manque de respect pour le Parlement de Toulouſe qu'ils se feroient abſtenus de rendre viſite en Corps auſdits Srs. Preſidens Caulet & Drüilhet lors qu'ils eſtoient venus à Montauban , mais parce qu'ils ont cru pouvoir à cette occaſion ſuivre l'usage de tout temps pratiqué à cet égard , ſur tout leſdits Srs. Preſidens, ne leur ayant pas fait donner avis de leur arrivée , ni de leur ſejour ; & ledit Sr. Caulet en particulier ayant déjà reçu une premiere fois cette même viſite dans une autre occaſion. Et Sa Majeſté voulant empêcher les fuites, & les inconueniens, ſemblables conteſtations, & fixer par un Reglement convenable, la maniere dont leſdites Viſites ſe feront d'oreſnavant, après s'eſtre fait representer les Requeſtes & Memoires reſpectifs de toutes les Parties , ouy le Rapport ; Et tout conſideré :  
**SA MAJESTE' ESTANT EN SON CONSEIL**  
a ordonné & ordonne, Qu'à l'avenir lors que les Preſidens à Mortier au Parlement de Toulouſe viendront à Montauban , les Maire & Conſuls, & les Officiers du Preſidial de cette Ville, ſeront tenus d'aller en Corps les viſiter une fois ſeulement pendant le temps que les Preſidens ſeront revêtus de leurs Charges, & après qu'ils les auront dûëment fait avertir de leur arrivée en la perſonne de leur Greffier ; mais qu'ils ne ſeront pas obligez à rendre les mêmes viſites aux autres Preſidens, & aux Conſeillers dudit Parlement qui viendront en ladite Ville de Montauban, ſoit qu'ils y ſejournent peu ou beaucoup, à moins qu'ils n'y viennent en qualité de Commiſſaires députez de ladite Cour pour l'execution de ſes Arreſts ;

auquel cas lesdits Commissaires seront tenus de leur part  
 de faire pareillement notifier chaque fois leur arrivée aus-  
 dits Maire & Consuls, & audit Presidial, quand ils vou-  
 dront en estre visitez. Au surplus, Sa Majesté a déclaré  
 & declare les Decrets d'ajournement personnels decernez  
 par le Parlement de Toulouse, tant contre ledit Sr. de  
 Garipuy, que contre ledit Sr. de Lisle, nuls & comme  
 non avenues, ainsi que tout ce qui s'en est ensuivy; Et  
 en consequence, sans s'arrester à celuy du 21. Janvier  
 dernier, dont ledit Sr. de Garipuy demeure, en tant que  
 besoin seroit, déchargé par le present Arrest, Elle a ré-  
 tabli & rétablit ledit Sr. de Garipuy dans l'exercice de sa  
 Charge, pour par luy en faire les fonctions ordinaires  
 & en la maniere accoustumée: Fait Sa Majesté défenses  
 ausdites Parties de contrevenir au Reglement porté par  
 le present Arrest, lequel sera executé nonobstant oppo-  
 sitions ou appellations quelconques, dont si aucunes in-  
 terviennent, Sa Majesté se reserve la connoissance: Et  
 sera ledit Arrest enregistré par tout où il appartiendra,  
 pour y avoir recours en cas de besoin. FAIT au Conseil  
 d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Versailles le  
 premier jour de May 1713. *Signé*, PHELYPEAUX.







— *Événements & Arrêts - tome 4 - Table.*

1. L'Union des trois Parlements, Bordeaux, Toulouse, Provence  
à Toulouse - 1649.
2. Très humble Remontrance du Parlement de Toulouse faite au Roy  
Paris 1652. —
3. Arrêt de la Cour de Parlement de Toulouse contre Cellier,  
Seruient, Lyonne & autres Pensionnaires du Cardinal Mazarin  
Paris, 1651. —
4. Arrêt de la Cour de la Chambre de l'Édit sur la desertion de Marsin.  
Paris, 1651. —
5. Arrêt de la Cour du Parlement de Toulouse contre le sieur Houle  
Paris 1652. —
6. Arrêts de la Cour du Parlement de Toulouse, donnés contre le Cardinal  
Mazarin, ses parens & domestiques étrangers.  
Paris 1651. —
7. Arrêt de la Cour de Parlement de Toulouse, contre la desertion de  
Marsin & ses troupes. Paris - 1651 —
8. Édit du Roy - portant réduction des Rentes d'égères créées depuis 1720  
Toulouse, 1726. —
9. Arrêt du Parlement de Toulouse, ordonnant d'envoyer les Enfants des Nouveaux  
Catholiques dans les collèges aux écoles publiques et tous les jours à la Messe.  
Toulouse 1720.
10. Arrêt de la Cour du Parlement - Défend aux Dominicains de s'assembler  
Toulouse 1720.
11. Décl. - Défense pendant 3 ans. aux Nouveaux Convertis, de vendre leurs Biens  
sans permission - Toulouse - 1723. —
12. Édit du Roy - Contre les Duels. - Toulouse - 1723. —
13. Décl. - Rétablissant les Lettres et Billets au porteur. Toulouse, 1721. —
14. Arrêt - du Parlement, supprimant plusieurs Livres au sujet de la Constitution Unigenitus.  
Toulouse - 1721. —
15. Décl. - Édit. confirmation des privilèges de l'Ordre du St Esprit. Toulouse, 1726.
16. Décl. - Décl. Offices Municipaux dans le Languedoc. Toulouse 1724.
17. Édit. - Attribuant des gages aux officiers de milice Bourgeoise. Toulouse, 1704.
18. Décl. - Défense de porter des Diamants. Toulouse, 1720.
19. Arrêt - Règlement p. l'élection des Consuls du Rouergue, Réveries et Gluzou  
Toulouse, 1721.
20. Arrêt - Parlement défendant aux Seigneurs  
des lieux où ils sont Seigneurs. Toulouse, 1730.

21. - Arrêt - Défense aux Chirurgiens qui ne sont point Maîtres  
de ouvrir des Cadavres métrés, Toulouse - 1730. -
22. - Arrêt - Défendant aux Notaires de retenir les Actes en Cedes Volantes  
Toulouse 1730. -
23. - Arrêt - Ordonnant l'observation de Tableau, à défaut des  
officiers du Siège, Toulouse, 1729.
24. - Arrêt - Défense à M<sup>re</sup> Cavi de troubler M<sup>re</sup> Louis Nostus,  
comme substitut à Castillon. - Toulouse, 1729.
25. - Arrêt. Défense de louer des maisons p<sup>r</sup> y jouer. - Toulouse. 1729.
26. - Arrêt - Règlement p<sup>r</sup> les Hôpitaux du Ressort de la Cour. Toulouse 1729.
27. - Décl<sup>re</sup>. Défense de faire les Bestiaux en Languedoc. Toulouse - 1729.
28. - Décl<sup>re</sup>. Pêche en mer - Province du Languedoc, Toulouse - 1728.
29. - Arrêt - Recouvrement des Bois exportés p<sup>r</sup> l'ignation de farine et de l'arige  
Toulouse - 1727. -
30. - Lettres Patentes pour la Province de Languedoc. Toulouse 1727. -
31. - Arrêt - Par le Serment des Conseillers Politiques de Beziers. 1727. -
32. - Arrêt - Défense de jouer à la Bassette, au Pharaon, au Languenet à la Dup<sup>re</sup> &c. Toulouse, 1729.
33. - Arrêt - Remuvement des Défenses de jouer à la Bassette au Pharaon & Toulouse, 1719.
34. - Décl<sup>re</sup>. - Huiles du Languedoc - Toulouse 1719.
35. - Décl<sup>re</sup>. - Défense d'imprimer sans Permission - Toulouse 1717.
36. - Décl<sup>re</sup>. - Règlement sur les appellations des Trésoriers de France. Toulouse 1717.
37. - Arrêt - Défense aux Officiers Royaux de juger pour les Seigneurs particuliers, Toulouse 1717.
38. - Arrêt - Amendes contre les Nouveaux Convertis n'envoyant pas leurs Enfants à l'École, Toulouse, 1720.
39. - Extrait - Augmentation des Espèces. Toulouse 1720.
40. - Arrêt - Règlement sur les Visites faites à ceux du Parlement p<sup>r</sup> les officiers de Montauban, Toulouse, 1713.
41. - Arrêt du Parlement - Règlement contre les Filles de Mauvoies Vie - Toulouse. 1713.
42. - Décl<sup>re</sup>. - Reception des Avocats en ses cours & Juridictions. Toulouse 1710.
43. - Décl<sup>re</sup>. - Obligeant les Garez publics l'Edil de H<sup>l</sup> - sur la grossesse Toulouse 1708.
44. - Lettres Patentes. Privilège du sieur LAW et de sa Banque, Toulouse - 1716.
45. - Edil - accordant la Noblesse aux Commissaires ordinaires des guerres. Toulouse - 1710.
46. - Décl<sup>re</sup>. - Concernant les Mendians, Toulouse 1750.
47. - Décl<sup>re</sup>. - Concernant les Mendians. Toulouse - 1750. - suite du précédent
48. - Décl<sup>re</sup>. - Augmentation du Droit sur les Cartes à jouer, Toulouse 1751.
49. - Lettres Patentes - Concernant les Testaments. - Toulouse 1751.
50. - Décl<sup>re</sup>. - Augmentation du Droit sur les Cartes à jouer - Toulouse, 1751. Double.
51. - Arrêt - Annulant vente de la dame Varignon, de la terre de Palot, (Montauban, 1751)
52. - Décl<sup>re</sup>. - Incompatibilité du suffrage des juges - Toulouse, 1728.
53. - Arrêt - Des Théologaux doivent prêcher les Dimanches et Fêtes. Toulouse. 1728. -

- 54 - Edil - Les officiers des Chancelleries près les Cours - Toulouse - 1727 -
- 55 - Edil - Fixant le nombre des officiers et supprimant 20 Officiers 1715 (Montauban)
- 56 - Décl<sup>o</sup> - autorisation aux Parlements, Cours des aydes, de faire des remontrances.  
Toulouse 1715.
- 57 - Arrêt - Déchargeant de contraintes, après le Sieur Desjours - Toulouse 1717 -
- 58 - Arrêt - Défense aux Domestiques de quitter leurs maîtres avant fin d'année - Toulouse, 1722 -
- 59 - Edil - Création d'Officiers municipaux et autres. Toulouse 1722 -
60. Décl<sup>o</sup> - Interprétation de la création d'offices municipaux en Languedoc - Toulouse 1722.
61. Arrêt. - Sur le Respect dû dans les Eglises - Toulouse 1722.
62. Décl<sup>o</sup> - Vagabonds et gens sans aveu &c - Toulouse. 1722.
63. Arrêt - Défense à tous Juges &c de faire consigner Piéance, par rapports - Toulouse. 1717.
64. Edil - qui révoque et annule celui de juillet 1714. - Toulouse - 1717
65. Arrêt - ordonnant l'aisie d'un Décret de l'Inquisition - Toulouse - 1718.
66. Edil - portant rétablissement des offices de Maires en Languedoc. Toulouse - 1718 -
67. Edil - portant désignation à la Réclaration du 5 Mai 1694 - Toulouse, 1718.
68. Arrêt - sur juges de la table de marbre -  
qui déclare civilement responsables les maîtres de leurs Domestiques  
pour le fait de Chasse - Toulouse, 1718. - P. Robert -
69. Décl<sup>o</sup> - En interprétation de l'Edil du Roi des dits mois & an, 26 août 1718. Toulouse 1718
70. Arrêt - Pour faire cesser les contestations entre les Magistrats et les  
Maires du Bessou. Toulouse - 1720. -
71. Edil - Création et maîtrises d'arts et Métiers, dans toutes les  
Villes du Royaume. Toulouse - 1723.
- 72 - Arrêtés faits par MM<sup>rs</sup> les Commissaires nommés par  
M<sup>rs</sup> Jean Jacques Desclaux Roi de Bazoche et M<sup>rs</sup> Jacques  
Philippe Penavayre Sénéchal de Bazoche assemblés dans la  
Salle de la Cournelle au Palais, le 4 Janvier 1763;  
Lesquels ont demeuré d'accord d'être rangés en Marche  
à l'Eglise, et pour l'Opprande, comme suit -  
Marche de la Bazoche en Corps,  
Toulouse, J. B. Baour, 1775. -

Contient 3 Documents

Sur la Religion protestante  
Reformée







